



## REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)  
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département  
de l'Oise par arrêté préfectoral du 22 juin 2023

Courrier au Président : Didier Malé - 86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 06 07 28 79 58  
[d.male@free.fr](mailto:d.male@free.fr) Siège social : Maisons Paysannes de l'Oise (M.P.O) 16, rue de l'abbé Gellée 60000 Beauvais  
Site internet : [www.asso-roso.org](http://www.asso-roso.org)



**Objet : Révision du PLU. Consultation des Personnes Publiques Associées**

Monsieur le Maire de Trie Chateau  
Hôtel de ville  
60590 TRIE CHATEAU

Nous avons bien reçu votre courrier relatif au PLU de TRIE CHATEAU et nous vous remercions de solliciter l'avis du ROSO sur le projet arrêté.

Suite une première lecture des différents éléments de votre dossier, nous avons remarqué votre effort de réduction de consommation d'espaces agricoles ainsi que votre volonté de protéger la trame verte et bleue de la vallée de la Troesne.

Sans pouvoir, à ce stade de l'élaboration du document, donner un avis définitif sur le projet, nous vous transmettons d'ores et déjà plusieurs réserves.

**Notre première réserve porte sur la question des risques liés à la pollution des sols et à son impact sur les habitants et sur la Troesne. Nous considérons que son analyse est insuffisante.** Celle-ci est d'autant plus importante que les risques ruissellements et coulées de boue sont repérés sur votre commune ( voir lettre du Préfet de l'Oise du 5/04 /2019).

Nous nous interrogeons tout d'abord sur la pertinence de classer en zone UE les Anciennes forges Alloys dont l'activité a cessé en septembre 2018 selon vos documents.

D'une superficie de 3,40 ha , ce site a fait l'objet de rejets de polluants comme indiqué dans l'EIE en volume 2 page 69 du rapport de présentation, ainsi que sur la fiche PIC6003547 du site officiel BASIAS. Par ailleurs, il se trouve en limite de zone NH et à moins de 100m de la rivière Troesne dans les trames bleue et verte du PLU.

Nous vous demandons de surseoir à ce classement UE en attendant :

- Une analyse approfondie de la nature de la pollution du sol
- Les recommandations liées à la protection de la Troesne
- L'inventaire des ZAE qui aurait dû être réalisé en aout 2023 (demande adressée à la communauté de communes du Vexin Thelle restée sans réponse à ce jour)

**Nous nous interrogeons également sur les pollutions induites par les anciens sites industriels situés le long de la Tröesne.**

Le rapport Basias volume 2 page 65 du rapport de présentation liste de nombreux sites potentiellement pollués et situés pour la plupart à une distance proche de 100m de la rivière Troesne. De notre point de vue, la protection de la Troesne passe par des analyses précises sur la pollution des sols et la mise en œuvre de mesures de protection de la rivière

**Notre deuxième réserve porte sur les pistes cyclables.**

Nous demandons le respect des préconisations de la MRAE sur ce projet soient respectées

En page 6 du PADD, figure l'enjeu suivant :

*Développer les voies douces de circulation, diversifier les modes de déplacements dans le cadre du développement du village.*

D'autre part, dans le SRADDET, p 103, volume 5 du rapport de présentation figure:

*-Créer les conditions favorables à l'usage des modes de déplacement actifs. Dans les limites de leurs domaines respectifs, ils développent des mesures incitatives et des dispositions pour le déploiement d'installations, en particulier pour les itinéraires cyclables les plus structurants ;*

*-Faciliter les trajets domicile-travail et l'accès aux zones d'activités par des modes alternatifs à la voiture individuelle ;*

Il nous semblerait souhaitable que dans le cadre de la révision du PLU, une réflexion soit menée à ce sujet concernant un trajet Est-Ouest de la commune de Trie Château dans le projet d'une interconnexion possible avec les communes de Gisors et Chaumont en Vexin. Ce projet ne devrait-il pas être intégré au futur plan de mobilité ?

**Notre troisième réserve porte sur le projet agrivoltaïque des kroumirs :**

Ce projet n'apparaît pas dans le PLU alors que son impact sera non négligeable sur les espaces naturels et les paysages.

Nous demandons que ce projet figure dans le dossier d'enquête publique afin que les habitants puissent avoir connaissance de l'intégralité du projet de développement de la commune.

En espérant que ces quelques remarques vous permettront d'améliorer le PLU de Trie-Chateau  
Nous vous prions de recevoir, monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean Luc FOULON  
Administrateur du ROSO

